



Livret d'accueil

Services Scolaires & Périscolaires



2024 - 2025



www.orgueil.fr



Commune d'Orgueil



Edito

Bienvenue à l'école et aux services périscolaires d'Orgueil.

L'école est toujours une fierté pour une commune et l'équipe municipale lui consacre une attention particulière. Elle est le symbole de son développement, de sa vitalité et un pari sur l'avenir. L'école primaire est déterminante dans la construction d'un enfant. Lieu de culture, lieu d'apprentissage, lieu de transmission des connaissances, du respect des autres, des différences, elle est aussi lieu d'éducation à la liberté et à la citoyenneté et surtout lieu de vie dans lequel nos enfants doivent se sentir bien.

Orgueil : un village, des élus, des enseignants, des animateurs et des parents mobilisés pour assurer les succès et l'épanouissement de chaque enfant. La municipalité a la volonté d'offrir à nos plus jeunes des services et équipements de qualité, modernes, dynamiques, adaptés à notre époque et ouverts au monde d'aujourd'hui.

L'intérêt de vos enfants a toujours été au cœur de notre politique éducative, notamment la question de leurs rythmes et de leurs besoins et c'est pourquoi nous avons élaboré le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) en concertation avec la communauté éducative.

Animé par un Comité de pilotage constitué des élus, du personnel communal, de la directrice d'école, des parents d'élèves, des bénévoles, des associations partenaires, des intervenants et des diverses institutions (DDCSPP, CAF, IEN...), le PEDT d'Orgueil est un formidable outil de concertation, vivant et évolutif, que nous évaluons régulièrement afin d'adapter et faire évoluer les actions proposées.

La municipalité fait le choix de prendre en charge directement les accueils périscolaires de la semaine et du mercredi (ALAE) afin d'être autonome sur la qualité du service et continue à réfléchir à faire évoluer les propositions à destination des enfants et des jeunes (ALAE, Conseil municipal des Jeunes....)

Ainsi, et pour vous guider et mieux appréhender toute cette organisation, nous vous avons confectionné ce livret d'accueil pour vous apporter toutes les informations et explications nécessaires, les coordonnées utiles, les modalités d'inscription et de réservation aux temps périscolaires et de restauration, les tarifs et moyens de paiements.

Bonne lecture ! Toute l'équipe périscolaire se joint à nous pour vous souhaiter une bonne rentrée à tous, écoliers et parents !

Alexandra PINAUD VERDIER,
*Adjointe au Maire en charge de
l'école, l'enfance et la jeunesse.*

Willy AUTHESSERRE,
*Maire et Vice-Président de la
Communauté de communes.*

Sommaire

Les temps d'accueils périscolaires ...	1
L'A.L.A.E du mercredi	3
Les tarifs	4
Les modalités d'inscription	5
Contacts	6

Les temps d'accueils périscolaires

Les temps d'accueil périscolaire d'Orgueil proposent des espaces où les enfants peuvent se retrouver et s'épanouir, que ce soit aux travers d'activités encadrées ou non, adaptées à leurs envies et à leurs rythmes.

Un accueil est proposé aux familles par le hall de l'école, pour les enfants de maternelle et d'élémentaire. À votre arrivée, veuillez sonner à l'interphone pour que l'agent d'accueil puisse vous ouvrir le portail principal. Assurez-vous de bien refermer ce portail pour garantir la sécurité des enfants. Pour les enfants de maternelle, il est impératif que les parents les accompagnent jusqu'au hall d'accueil.

Le matin (de 7h30 jusqu'à 8h50)

Chaque enfant arrive de manière échelonnée et commence sa journée à son propre rythme, que ce soit par de la lecture, des jeux de société, du dessin, etc.

Si un enfant n'a pas eu le temps de prendre son petit-déjeuner à la maison, il peut le faire durant le temps périscolaire. Merci de prévenir l'agent d'accueil et de fournir le petit-déjeuner dans une petite boîte à goûter.

Le soir (de 16h30 jusqu'à 18h30)

A la sortie des classes, les enfants inscrits au temps périscolaire du soir sont automatiquement récupérés par l'équipe d'animation. Penser à fournir un goûter à votre enfant, ainsi qu'une petite bouteille d'eau.

Pendant ce temps du soir, les enfants ont le choix entre jouer "librement" sous la surveillance de l'équipe pédagogique ou participer aux activités organisées dans le cadre du Projet Éducatif Territorial (PEDT). Le contenu de ces animations sera ajusté tout au long de l'année pour répondre aux envies des enfants et aux projets de l'équipe d'animation.

Le service périscolaire ferme à 18h30. En cas de retard exceptionnel, nous vous prions d'informer les animateurs pour qu'ils puissent prendre les mesures appropriées. Notez que l'identité de la personne venant chercher l'enfant sera systématiquement vérifiée en cas de doute.

Le midi

- service des maternelles : 12h00 - 12h45
- service des élémentaires : 13h00 - 13h45

L'équipe périscolaire s'assure que ce moment clé de la journée se déroule dans des conditions optimales, en respectant le bien-être des enfants. Durant ces temps, les objectifs sont de favoriser la convivialité, l'autonomie et l'entraide, tout en sensibilisant les enfants à la découverte des goûts et à l'équilibre alimentaire.

En fonction de l'heure à laquelle votre enfant déjeune, il participera à des activités encadrées ou "libres", telles que des ateliers d'expression, de sophrologie, des jeux dynamiques ou des activités sportives, avant ou après le repas.

Les menus sont affichés à l'entrée de l'école et peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet www.orgueil.fr ou via le portail parents.

Les parents qui souhaitent venir partager un repas à la cantine pour évaluer la qualité et les conditions des repas sont les bienvenus. Nous vous demandons simplement de respecter les conditions de réservation et les horaires communiqués pour assurer un bon déroulement du service.

Le Temps d'Animation Municipal

(le mercredi de 11h00 à 12h00)

Si votre enfant n'est pas en Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) proposées par les enseignantes, il peut participer aux animations proposées par la municipalité cela s'appelle le TAM (Temps d'Animation Municipal).

Ce temps est gratuit mais nécessite l'inscription au service périscolaire sur le portail parents (cocher la case TAM dans la rubrique du mercredi).

Afin de permettre aux équipes de mener à bien les animations prévues sur une heure, les enfants doivent être présents durant toute la durée de l'activité.

L'A.L.A.E du mercredi

L'Accueil de Loisirs Associé à l'École (A.L.A.E.) du mercredi propose aux enfants un temps périscolaire dédié à la pratique d'activités de loisirs variées et encadrées. Ce dispositif complète le service périscolaire proposé les autres jours de la semaine.

Ainsi, vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant pour la pause méridienne (12h00 - 14h00) ou pour la demi-journée, avec ou sans repas, en fonction de la tranche horaire choisie.

Chaque période de mercredis après-midi est dédiée à une thématique spécifique.

Les objectifs de ces mercredis après-midi sont les suivants :

- Assurer la complémentarité et la cohérence éducative des différents moments de vie de l'enfant.
- Accueillir tous les publics, incluant les enfants et leurs familles.
- Valoriser la richesse du territoire.
- Proposer des activités éducatives de qualité.

À la fin de chaque période, une sortie culturelle (cinéma, musée, théâtre...), sportive (patinoire, parc de jeux...) ou pédagogique (visite à la ferme, excursion à Montauban ou Toulouse...) sera organisée sans frais supplémentaires pour les familles.

La capacité d'accueil maximale du mercredi midi est de 62 enfants et 48 enfants pour l'A.L.A.E de l'après-midi. La priorité sera donnée aux enfants ayant été présents tous les mercredis de la période. Les enfants ne remplissant pas ce critère sont inscrits sur liste d'attente et accueillis en fonction des places disponibles dans l'ordre d'inscription.

Les réservations doivent être effectuées via le portail parents le lundi avant 10h00.

Les tarifs

► **Le matin ou le soir :** **8 € / mois**

► **Le matin & le soir** **16 € / mois**

► **Le T.A.M :** **temps gratuit**
(de 11h00 à 12h00 le mercredi)

► **Le repas :** **3.37 €**

► **L'ALAE du mercredi :**

	QF 0 - 499	QF 500 - 699	QF 700 - 899	QF 900 - 1199	QF 1200 et +
12h-14h *	3.87 €	3.92 €	3.97 €	4.02 €	4.07 €
12h-18h30 *	7.97 €	8.47 €	8.97 €	9.47 €	9.97 €
14h00 - 18h30	4.10 €	4.55 €	5 €	5.45 €	5.90 €

*Le repas est inclus sauf pour les enfants ayant un PAI dont les parents fournissent le repas, seul l'encadrement sera facturé.

Les modalités d'inscription

Pour accéder aux services périscolaires du matin et du soir, au TAM, à la restauration scolaire et à l'ALAE du mercredi, l'inscription est obligatoire et doit être effectuée dans les délais suivants :

- Pour le repas : inscription la veille avant 10h00 (avant 10h00 le vendredi pour le lundi).
- Pour le périscolaire : inscription la veille avant 10h00.
- Pour l'ALAE du mercredi : inscription le lundi avant 10h00.

Les inscriptions se font via le portail parents : <https://parents.logiciel-enfance.fr/orgueil>.

Ce portail personnalisé, sécurisé et disponible 24h/24 vous permet de :

- Consulter votre compte famille.
- Réserver et modifier les inscriptions de vos enfants.
- Régler vos factures en ligne.
- Télécharger des documents.
- Communiquer par mail avec le service scolaire et périscolaire d'Orgueil

Pour simplifier vos démarches administratives, telles que les oublis de réservation ou les factures impayées, vous pouvez :

- Utiliser l'onglet "réservation en masse" pour planifier les services périscolaires, la restauration scolaire et l'ALAE du mercredi pour l'année scolaire entière.
- Opter pour le paiement par prélèvement automatique SEPA. Pour mettre en place ce mode de paiement, veuillez contacter le responsable des Services Scolaires et Périscolaires.

Politique de Remboursement :

- Restauration scolaire : Une fois la réservation pour le repas confirmée et le service assuré pour la journée, aucun remboursement ne sera possible. La commune ayant déjà engagé les frais correspondants.
- Service périscolaire et ALAE du mercredi : En cas d'absence, un remboursement (hors repas) peut être envisagé, à condition de fournir un certificat médical.

Communication des absences & gestion des réservations / annulations

En cas d'absence de votre enfant, il est important d'en informer les services périscolaires.

Les modifications sur les factures ne peuvent être réalisées que par le service de facturation périscolaire.

Les parents sont responsables d'annuler toutes les réservations pour les services périscolaires, la restauration scolaire et l'ALAE du mercredi via le portail parents. Toute réservation non annulée sera facturée.

Il appartient aux parents d'annuler les repas lors des sorties scolaires à la journée et/ou lors des séjours éducatifs.

Seuls les enfants inscrits à la restauration scolaire sont accueillis pendant la pause méridienne.

Les retours entre 12h00 et 13h50 ne sont pas autorisés, sauf pour les enfants de petite section maternelle. Pour ces derniers, la sieste commence à 13h00, il est donc important de les ramener entre 12h50 et 13h00 afin qu'ils puissent tous s'endormir ensemble.

Toute demande de dérogation sera examinée en tenant compte des impératifs de continuité du service

Contacts

Responsable des Services Scolaires et Périscolaires - Restauration :

Stéphane Savi 06.41.38.69.79 s.savi@orgueil.fr

Services Périscolaires et l'A.L.A.E du mercredi après-midi :

Mélanie Aguilar 06.37.30.20.99 periscolaire@orgueil.fr
alae.mercredi@orgueil.fr